

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mars à vingt heures, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Yvette CLOCHARD, Françoise CORNU, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Pascal GABILY, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Vanessa GIRET, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVault, Frédéric GRIVault, Christophe GUILLOT, Audrey HERVE, Dominique JOLLY, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Cécile MERCERON, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT,

Absents avec procuration : MM. et Mmes Xavier BRICAULT, Eliane CHATAIGNIER, Emmanuelle HEMARD, Guyleine PAIRAULT,

Absente excusée : Mme Pascale BOURRY,

Absents : M. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Azeline FALOURD, Carine FAVRAU, Anthony GOURDON, Roger GOURDON, Dorothée GUENEAU MELIS, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN,

Secrétaire : M. Frédéric GRIVault

Secrétaires auxiliaires : Antoine Mallet (1-9), Nicole Renaudeau (ne participent pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice : 41
Membres présents : 27
Votants : 31

Objet de la délibération :

2018.03.14

01) DIALOGUE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS « PRÉSENTATION PROJETS »

Etaient présents : Manoah Berthelot, Tobias Cousin, Antonin David, Corentin Doussin, Tiago Gomes, **Lény Gaillard, Hugo Grelier**, Laura Grolleau, Tifenn Hervé, Loanne Lainé, Milann Pasquet, Simon Rouillard

Etait absent : Néant

Les élèves de Cersay et de Bouillé St-Paul & Massais ont chacun de leur côté établi une liste de propositions de projets.

Le conseil municipal d'enfants s'est réuni pour choisir ensemble les projets qui pourraient être réalisés sur la commune de Val en Vignes. Ils ont séparé les idées en 3 parties :

- projets réalisables dans l'année
- projets réalisables en plusieurs années et
- projets non réalisables.

Ils ont ensuite voté en classe.

Ils ont présenté et argumenté à tour de rôle les projets indiqués dans le tableau ci-dessous, et qui ont été soumis au vote par la classe.

Projets réalisables	
A court terme (dans l'année)	A long terme (dans plus d'une année)
▪ Organisation d'un pique-nique de Val-en-Vignois entre les élèves des 2 écoles. → 14 voix	▪ Une piste cyclable pour se rendre d'une commune à l'autre. → 22 voix
▪ Des boîtes à livres dans les communes de Val-en-Vignes (proches des écoles) → 21 voix	▪ Un city Stade : aménagement "multi sportif" dans la commune de Val-en-Vignes. → 8 voix
▪ Rénovation des classes de Bouille Saint-Paul	▪ Un skate Park : aménagement d'une piste de sport

(papier peint ou peinture) → 5 voix	de glisse dans la commune de Val-en-Vignes. → 9 voix
▪ Cantine : débarrasser les tables ou les nettoyer a tour de rôle. → 4 voix	▪ Ne plus gaspiller les aliments de la cantine : * Des animaux dans les écoles (poules ou autres) → 1 voix
▪ Abris à vélo dans les deux écoles. → 1 voix	▪ Ne plus gaspiller les aliments de la cantine : * Donner les aliments non mangés à des associations. → 7 voix
▪ Ne plus gaspiller les aliments de la cantine : * Mettre les aliments dans le bac a compost → 1 voix	▪ Eolienne à l'école pour économiser l'électricité. → 3 voix
	▪ Faire des classes découvertes ou camps vélos communs → 3 voix
Idée classée à court terme dans un premier temps puis classée ensuite à long terme après le vote	
▪ 14 juillet en commun avec feu d'artifice. → 21 voix	
Projets non réalisables	
▪ Des cabanes dans les arbres	
▪ Des animaux à l'école	

Ainsi, et selon les résultats, ils ont décidé de proposer au conseil municipal les actions suivantes :

Pour les projets à court terme, il y a eu une égalité entre la boîte à livres et le 14 juillet avec feu d'artifice. Pour choisir, ils se sont renseignés sur les prix d'un feu d'artifice et ont vu que c'était trop cher pour être faisable dans l'année, alors **ils ont opté pour l'installation des boîtes à livres sur la commune de Val en Vignes.**

Pour le projet à long terme, c'est le projet de **la piste cyclable pour rejoindre les deux écoles** qui a obtenu le plus de voix.

Monsieur le maire remercie les enfants pour leur présence et leur intervention. Il observe que les sujets traités sont très intéressants. Même si certains sujets n'ont pas obtenu un grand nombre de voix, ils ont été évoqués, et réfléchis. Parmi ces propositions, la notion de rassemblement est souvent évoquée (pique-nique entre les élèves des 2 écoles, une piste cyclable, classes de découvertes ou camps vélos communs, 14 juillet en commun); ces idées sont intéressantes et pourront être approfondies.

Les enfants ont ensuite répondu aux questions posées par les élus, ils ont expliqué qu'une boîte à livres était un emplacement où chacun pouvait déposer ou emprunter un livre, ils ont ensuite expliqué le déroulement des élections du conseil municipal d'enfants (de la propagande jusqu'au déroulement de l'élection, d'abord du conseil municipal et ensuite des 2 maires délégués).

Madame Marie-Laurence Lumineau-Volerit explique que maintenant que les projets sont choisis, il va falloir réaliser une étude plus approfondie pour les rendre réalisables. Elle propose au conseil municipal d'enfants de venir transmettre leur travail lors de la réunion du conseil municipal du mercredi 16 mai.

Le conseil municipal, remercie les enfants pour leur prestation et les applaudit, avant qu'ils se retirent.

2018.03.14

02) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 21/02/2018

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21/02/2018, transmis le 13/03 2018 sont adoptés à l'unanimité.

[Monsieur Ferjou demande de corriger et ajouter une mention dans l'objet du procès-verbal titré 09-1 LITIGE ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MASSAIS ET M. LÉAU ET MME LANDREAU.](#)

Ainsi, le paragraphe ci-dessous est modifié comme suit : (voir en gras)

M. Claude Ferjou développe l'historique de ce litige qui a débuté en 2013 : En résumé, sur ce terrain concerné par cette affaire, il devait y être déposé des **sculptures modules pour la création d'un parcours sportif dans la vallée de l'Argenton, le long de la rivière**, au titre d'un programme de financement Leader pour la valorisation des sites de l'Argenton, par convention avec la CCA (communauté de communes de l'Argentonais)...

2018.03.14

03) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES DE GESTION 2017

« Locations Industrielles & Commerciales »-« SPIC énergie renouvelable »-« Lotissement les Claudis »-« Lotissement Les Peupliers »-« Commune »

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Déclare que les **comptes de gestion** concernant les budgets : « **Locations Industrielles & Commerciales** » - « **SPIC énergie renouvelable** » - « **Lotissement les Claudis** » - « **Lotissement Les Peupliers** » - « **Commune** », dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

2018.03.14

04) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 « Locations Industrielles et Commerciales »

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUCLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean GIRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	18 723.02 €.	DEPENSES	3 959.86 €.
RECETTES	22 845.28 €.	RECETTES	6 500.00 €.
RESULTAT DE FONCTION.	4 122.26 €.	RESULTAT D'INVESTIS.	2 540.14 €.
RESULTAT EXERC. PRECEDENT	11 056.64 €.	RESULTAT EXERC.PRECEDENT	- 2 513.75 €.
RESULTAT DE CLOTURE	15 178.90 €.	RESULTAT DE CLOTURE	26.39 €.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.03.14

05) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 « SPIC énergies renouvelables »

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUCLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean GIRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	9 769.21 €.	DEPENSES	24 865.42 €.
RECETTES	12 048.85 €.	RECETTES	26 120.26 €.
RESULTAT DE FONCTION.	2 279.64 €.	RESULTAT D'INVESTIS.	1 254.84 €.
RESULTAT EXERC. PRECEDENT	899.78 €.	RESULTAT EXERC.PRECEDENT	7 593.14 €.
RESULTAT DE CLOTURE	3 179.42 €.	RESULTAT DE CLOTURE	8 847.98 €.
		RESTES A REALISER DEPENSES	/€.
		RESTES A REALISER.RECETTES	/€.
		DIFFERENCE RESTES A REALISER	/€.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.03.14

06) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 « Lotissement Les Claudis »

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUCLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean GIRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	21 157.50 €.	DEPENSES	22 732.50 €
RECETTES	43 890.25 €.	RECETTES	/€
RESULTAT DE FONCTION.	22 732.75 €.	RESULTAT D'INVESTIS.	-22 732.50 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.03.14

07) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 « Lotissement Les Peupliers »

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUCLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean GIRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	/€.	DEPENSES	/€.
RECETTES	/€.	RECETTES	/€.
RESULTAT DE FONCTION.	NEANT	RESULTAT D'INVESTIS.	NEANT

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.03.14

08) VAL EN VIGNES - APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

« Commune »

Monsieur le maire s'est retiré de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel DUCLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean GIRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 366 491.38 €.	DEPENSES	703 719.64 €.
RECETTES	1 750 539.91 €.	RECETTES	448 231.27 €.
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	384 048.53 €.	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-255 488.37 €.
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	532 985.52 €.	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	91 857.49 €.
RESULTAT DE CLOTURE	917 034.05 €.	RESULTAT DE CLOTURE	-163 630.88 €.
		RESTES A REALISER DEPENSES	268 963.00 €.
		RESTES A REALISER.RECETTES	86 084.00 €.
		DIFFERENCE RESTES A REALISER	-182 879.00 €.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.03.14

09) RÉPARTITION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, répartit les subventions de l'année 2018 comme suit :

Associations communales		
ES St Cerbouillé		5 500,00 €
Comité des fêtes de Bouillé St Paul		4 000,00 €
Foyer des Jeunes (GENERATIONS BOUILLEZ!)		100,00 €
		400,00 €
Gym Club		170,00 €
Cerflodanse		110,00 €
FNACA Bouillé St Paul		150,00 €
		150,00 €
FNACA Cersay/Ulcot		150,00 €
FNACA St Pierre		150,00 €
FNACA Massais		150,00 €
ACCA Bouillé St Paul		100,00 €
ACCA St Pierre à Champ		100,00 €
ACCA Cersay		100,00 €
ACCA Massais		100,00 €
Les Bredouillards		150,00 €
Donneurs de Sang		80,00 €
APE Cersay/St Pierre à Champ	Fête de la musique	2 000,00 €
Accueil Périscolaires MASSAIS / BSP	Maxim./présent.justif.	700,00 €
	Sur présent.justificatifs	5 300,00 €

Associations sportives hors commune		
Union sportive et culturelle de l'Argentonnois	10 € / licenciés x 6	60,00 €
Basket Pays Argentonnois	10 € / licenciés x 5	50,00 €
Associations caritatives		
FNATH		35,00 €
Secours Populaire Français		140,00 €
Les Resto du cœur		140,00 €
Secours catholique		140,00 €
Etablissements d'enseignement		
APE collège Blaise Pascal (Argentonnay)	33€/élève x 16	528,00 €
FSE Bouillé Loretz	33 €, /élève x 27	891,00 €
A.P.E.L. collège St Joseph	33 €/élève x 56	1 848,00 €
VAL 2 L'OUIN	28 €/élève x 2	56,00 €
MFR BRESSUIRE	28 €/élève x 3	84,00 €
Chambres de métiers et de l'artisanat 79	28 €/élève x 4	112,00 €
MFR de Secondigny	28 €/élève x 1	28,00 €
CCAS		4 500,00 €

Il est précisé que le montant des subventions est attribué en fonction du projet d'animation des associations. Ils sont proposés par la commission « vie associative » qui étudie au préalable les budgets prévisionnels.

2018.03.14

10) SAFER ACQUISITION D'UN BIEN A BOUILLÉ SAINT-PAUL « FINALISATION DOCUMENT D'ARPEMENTAGE »

Vu la décision du 15/11/2017, demandant au maire de se positionner pour acquérir sur le territoire de Bouillé Saint-Paul, les bâtiments adjacents aux bâtiments communaux et à la parcelle 101, ainsi que l'accès par la route de Piedroy pour environ 20 k€.,

Vu la réunion du 17/01/2018, informant que la SAFER propose une vente des terrains au prix de 17 200.00 €, auquel il faudra ajouter des frais de notaire évalués à environ 1 500 € et l'établissement d'un PV de bornage dont un devis a été accepté au montant de : 888.48 €. TTC

Vu la décision du 21/02/2018 acceptant le projet de division présenté, l'acquisition de ce bien au prix de 17 200 €, la prise en charge des frais de géomètre & de notaire, et autorisant le maire à signer tous les documents liés à cette transaction.

Vu le demande de rendez-vous du 23 février 2018 de MM Jouteau afin de revoir le projet de division présenté à la dernière réunion

Vu la nouvelle proposition présentée ci-contre (partie hachurée en rouge), qui appartiendra au GAEC JOUTEAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte la modification du projet de division,**
- **accepte l'acquisition de ce bien** auprès de la SAFER au prix de 17 200 €,
- **accepte** la prise en charge des **frais de géomètre et de notaire**, et
- **autorise** la maire à **signer tous les documents** liés à cette transaction.



2018.03.14

11) EMPLOIS AIDÉS « RENOUVELLEMENT CONTRATS »

M. le maire propose le renouvellement des emplois aidés mis en place dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Ces emplois sont réservés à certains employeurs, en particulier des collectivités, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ils sont transformés en Parcours Emploi Compétences (P.E.C.), avec obligation d'accompagnements.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Récapitulatif des emplois en place et à renouveler :

3 emplois d'assistants à l'école, d'une durée de 12 mois

- à 23.85 h hebdomadaire annualisées, du 10 mars 2018 au 09 mars 2019
- à 22 h hebdomadaire annualisées, du 01 septembre 2018 au 31 août 2019
- à 20 h hebdomadaire annualisées, du 02 septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019

2 emplois d'agents techniques polyvalents, d'une durée de 12 mois

- à 20 h hebdomadaire, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
- à 20 h hebdomadaire, du 19 mai 2018 au 18 mai 2019

Ces emplois seront renouvelés expressément, sous réserve de reconduction des conventions avec Pôle Emploi.

La rémunération est fixée sur la base du SMIC Horaire, avec possibilité de règlements d'heures complémentaires et (ou) supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour le renouvellement des conventions correspondant aux emplois cités ci-dessus et établir et signer les contrats de travail.

2018.03.14

12) CRÉATION DE POSTES D'ANIMATEURS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VAL EN VIGNES

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, des animateurs stagiaires et animateurs qualifiés sont nécessaires, principalement en période estivale et plus ponctuellement pour les autres périodes.

Pour cette activité, Monsieur le maire propose la création de 8 postes d'animateurs en contrat d'engagement éducatif.

La Directrice et animatrice, Pamela FERNANDEZ, intervient sur toutes les périodes, elle est accompagnée :

Pour l'accueil de loisirs d'été, de 6 à 7 personnes

En principe, besoin de 3 animateurs stagiaires et 2 animateurs qualifiés

1 agent communal pour la restauration, service et nettoyage

1 agent communal (contrat aidé), en complément, si besoin, lors des sorties

Pour les accueils de loisirs de février, avril et novembre, de 2 à 3 personnes

2 agents communaux, en contrats aidés, chacun leur tour

Et lorsque l'effectif dépasse les 20 enfants, 1 animateur stagiaire BAFA

Il est proposé d'attribuer aux animateurs, un versement forfaitaire, à savoir :

Un forfait de 60 € brut par jour pour les animateurs **qualifiés BAFA** et

Un forfait de 30 € brut par jour pour les animateurs **stagiaires BAFA**,

+ Indemnité de congés payés.

Le conseil municipal, après délibération décide :

- **De créer 8 postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif** pour satisfaire les besoins de l'accueil de loisirs,
- **De les rémunérer forfaitairement**, au tarif indiqué ci-dessus selon leur qualification,
- **D'autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches** nécessaires liées au recrutement, et
- **D'autoriser Monsieur le maire à établir et signer les contrats de travail.**

2018.03.14

13) ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Vu l'ordonnance du 19 décembre 2017 conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers des Deux-Sèvres en date du 26/10/2016,

Vu le courrier du service de recouvrement unifié de Thouars en date du 10/01/2018 sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable,

Monsieur le Maire expose que ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 255.15 € correspondant à la cantine de septembre à novembre 2017.

Le conseil municipal, après délibération et après avoir voté (pour : 20 – contre : 5 – abstention : 6) **décide :**

- **L'effacement de la créance exposée ci-dessus d'un montant global de 255.15 €** par l'émission d'un mandat à l'article 6542

2018.03.14

14) QUESTIONS DIVERSES

14-1 SERVICE CIVIQUE : CANDIDATURE

Le 15/02/2017, le conseil municipal

- *DECIDAIT de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2017, pour réaliser une mission « vie associative et culturelle » sur un temps de travail de 28h./35,*
- *AUTORISAIT le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, pour une durée de 3 ans.*
- *AUTORISAIT le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.*
- *AUTORISAIT monsieur le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois (révisable), pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.*

En 2017, aucune candidature n'a été présentée.

Cette année, Elia MELIS a déposé sa candidature, son profil correspond tout à fait à la mission « médiation sociale et culturelle » précisée dans l'agrément. Si l'entretien prévu le 16/03/2017, s'avère positif, le contrat débutera le 1^{er} avril 2018, pour une durée de 6 mois.

14-2 RESSOURCES HUMAINES « INFORMATIONS / AVANCEMENT DE GRADES + RIFSEEP FILIÈRES TECHNIQUE & ANIMATION »

Informations portant sur des avancements de grade 2018

Chaque année, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale propose une liste d'agents répondant aux conditions d'ancienneté et d'échelon, avec ou sans examen, pour avancer sur un grade d'un niveau immédiatement supérieur.

La commune de Val en Vignes n'a pas réalisé d'avancements de grade en 2017.

Pour 2018, M le maire propose que 3 agents puissent avancer de grade compte-tenu de leur niveau de responsabilité ou de fonctions au sein de la commune nouvelle, ainsi, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion est saisie et examinera les dossiers lors de sa session du 26 mars prochain.

Après avoir obtenu l'avis de la CAP, **le conseil municipal sera sollicité lors de la séance d'avril 2018 pour créer les postes correspondants, soit 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35 h hebdomadaire, 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35 h hebdomadaire et 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 33,02 h hebdomadaire annualisées.**

Informations sur la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans les filières techniques et animation

Au 1^{er} janvier 2017, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été mis en place pour la filière administrative. Il n'avait pas pu être en place pour la filière technique car les arrêtés n'étaient pas encore publiés. Selon l'arrêté interministériel du 16 juin

2017 (publié au JO du 12 août), les employeurs territoriaux doivent désormais mettre en œuvre ce nouveau régime indemnitaire qui remplace le régime indemnitaire existant.

Pour cette mise en œuvre, il convient de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale puis de délibérer pour la détermination des montants maximums par métiers.

Proposition du calendrier prévisionnel ci-après, pour une application au 1^{er} juillet prochain :

06/04/2018 : Informations réunion du bureau

11/04/2018 : Informations réunion conseil municipal

07/05/2017 : Dépôt dossier Comité technique (Comité technique du 05/06/2018)

13/06/2018 : Délibération du conseil municipal

01/07/2018 : Application

14-3 CRER « RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DE POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE »

Monsieur Matthieu De Peyrelongue, chargé de mission photovoltaïque du CRER, lors de la dernière réunion du bureau, est venu présenter et restituer le rapport de l'étude de potentiel photovoltaïque. Ce document a été envoyé aux élus par mail le 9/03, en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire propose que la commission des bâtiments travaille sur ce dossier, avant de soumettre ce projet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

14-4 FÉDÉRATION DES CHASSEURS « BILAN DE LA RENCONTRE DU 28/02/2018 »

Afin de poursuivre l'expérimentation déjà mise en place sur Bouillé Saint-Paul concernant la protection des chemins ruraux et des haies, et suite à la rencontre du 28/02/2018 de MM les maires avec M. Hervé Botton de la fédération départementale de la chasse, il est entendu que la commune réalise l'inventaire des chemins ruraux, et ensuite la fédération chargera un stagiaire pour réaliser, sur une période longue, une étude approfondie de l'état des haies et de la biodiversité.

Le travail sera réalisé selon le calendrier suivant :

septembre 2018 : Bouillé St Paul

2019 l'ensemble de la commune de Val en Vignes

Le résultat de l'étude serait remis sur carte numérisée avec préconisations : plantations, entretien...

14-5 INFORMATION DEMOS

Il est rappelé que le projet démarre en avril avec un 1^{er} rassemblement les 17 et 18 avril prochains. Au total, 7 groupes d'environ 15 enfants, seront formés, dont 14 élèves inscrits sur Val en Vignes. Pour ce groupe, c'est Christiane Bardet qui accompagnera les intervenants artistiques pour encadrer les enfants lors des 2 séances d'1h30 par semaine, l'agent employé dans le cadre du service civique pourra également intervenir en alternance. L'intervenant social du centre socio culturel sera Sébastien Auger, il participera, entre autres, aux rassemblements de tous les groupes.

La formation débute par le chant et la danse, ensuite les enfants de Val en Vignes feront l'apprentissage des cuivres ; les instruments seront mis à la disposition des enfants en septembre prochain.

Une réunion conviant les familles intéressées, et les intervenants est prévue à la mairie de Bouillé Saint-Paul, le lundi 19 mars 2018 à 20h. afin d'organiser les ateliers sur la commune, ainsi que les déplacements pour les rassemblements.

14-6 ETUDE GLOBALE VAL EN VIGNES « BILAN SÉMINAIRE DU 24/02 & ORGANISATION DE CELUI DU 17/03/2018

15 personnes ont assisté au premier rendez-vous du 24/02, Monsieur Franck Buffeteau résumera cette séance en tout début du séminaire du samedi 17/03, de **9 h.00 à 9h.30** à Massais.

Ce rendez-vous du 17 mars prochain est donc prévu à 9 h.00. Pour le programme de cette journée, Il est proposé de découvrir la commune à vélo, en partant de Massais pour aller à Bouillé St-Paul, Cersay et St-Pierre à Champ, en utilisant les routes départementales. Des haltes d'une ½ heure sont prévues dans chaque bourg, pour terminer à Saint-Pierre à Champ vers 13 h. le bilan, les appréciations, les observations de cette matinée pourrait être synthétisés devant un pique-nique. L'après-midi, pour ceux qui le peuvent (ou le veulent), un retour est prévu par les chemins ruraux.

14-7 PROCHAINES RÉUNIONS

25/04/2018 PACT financier et fiscal/secteur à la salle des fêtes Cersay 19h à 20h30	
28/03/2018 Commission jeunesse 19 h. à Mairie de Bouillé Saint Paul	
26/03/2018 Commission affaires scolaires à Mairie de Cersay – 18 h 30	
21/03/2018 Commission 4 vie associative 19h30 + Gr.travail/forum 20 h. à Mairie de BSP	
17/03/2018 Séminaire Etude Globale de Val en Vignes – 9 h.00	
06/04/2018 Bureau municipal – 14 h 30	11/04/2018 Conseil municipal – 20 h.30
04/05/2018 Bureau municipal – 14 h 30	16/05/2018 Conseil municipal – 20 h.30
07/06/2018 Bureau municipal – 14 h 30	13/06/2018 Conseil municipal – 20 h.30
12/07/2018 Bureau municipal – 14 h 30	18/07/2018 Conseil municipal – 20 h.30
07/09/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/09/2018 Conseil municipal – 20 h.30
11/10/2018 Bureau municipal – 14 h 30	17/10/2018 Conseil municipal – 20 h.30
08/11/2018 Bureau municipal – 14 h 30	14/11/2018 Conseil municipal – 20 h.30
06/12/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/12/2018 Conseil municipal – 20 h.30

Val en Vignes, le 20 mars 2018
Le Maire, Jean GIRET